



COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU MARDI 11 AVRIL 2017**

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du **mardi 11 avril 2017**, a été affiché par extrait dans le hall d'accueil de la Mairie, le **18 avril 2017** dans les conditions prévues à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et mis en ligne sur le site officiel de la Commune (www.mairie-leval.fr).

CONVOCAATION

Le **4 avril 2017**, nous, Bernard SAULNIER, Maire de LE VAL, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le **mardi 11 avril 2017 à 18 h 30** en salle du Conseil Municipal, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du PV de la réunion du 21 mars 2017

1 - Finances

- 1-1 - Affectation de l'excédent de fonctionnement 2016 pour le budget principal et les budgets annexes
- 1-2 - Vote du taux des 3 taxes directes locales pour 2017
- 1-3 - Vote des budgets 2017 (Commune - Eau - Assainissement)
- 1-4 - Instauration d'un « PASS Musées » et tarifs
- 1-5 - Subventions 2017 aux associations
- 1-6 - Subvention 2017 au C.C.A.S.

2 - Environnement

- 2-1 - Carrière du Juge - Demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter, d'étendre et de défricher (enquête publique)
- 2-2 - Ligne électrique souterraine pour raccordement du parc solaire du Canadel - Convention de servitudes sur propriété communale (« St-Benoît »)
- 2-3 - Dénomination d'un chemin privé du quartier « Les Vergers »

3 - Travaux

Programmation des travaux d'accessibilité pour le Centre de Loisirs et demande d'aide financière de la C.A.F.

4 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal

- 5 - Questions écrites
- 6 - Questions orales

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le Conseil Municipal de LE VAL, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le **mardi 11 avril 2017**, sous la présidence de Monsieur Bernard SAULNIER, Maire.

A l'ouverture de la séance le Conseil Municipal était ainsi composé :

Présents : MM. SAULNIER Bernard - TURINELLI Jacqueline - CULINATI Jean - INGRASSIA Patricia - GAUTIER Rémi - GIRAUD Xavier - BREBAN Julie - PASQUET Annette - DEBAQUE Christian - NAL André - VERDON Pierre - RIHAL Pascale - CEMBRANI Romain - COLLAINÉ Olivier - LANGE Gaby - GAQUIERE Ingrid - BOSSUGE Brigitte - MIONET Marie-Thérèse - COEURDEUIL Yves - PAZ Aymeric - LEBERQUIER Céline - DONADEY Sylviane - KINET Jean-Luc.

Absents excusés : MM. - REES Pénélope (pouvoir à Julie BREBAN) - MUNIER Denise (pouvoir à Olivier COLLAINÉ) - BOULE AMPHOUX Isabelle (pouvoir à Yves COEURDEUIL) - FOURNEL Gilles (pouvoir à Pierre VERDON).

soit 23 présents et 4 absents excusés ayant donné pouvoir, soit 27 votants.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité **Mme Patricia INGRASSIA**, pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance, assistée de Mme Danielle FRIKMAN, DGS.

A noter que :

Mme PASQUET a quitté la réunion après le vote sur les travaux de mise en accessibilité du centre de loisirs en donnant son pouvoir à Mme Pascale RIHAL.

soit 22 présents et 5 absents excusés ayant donné pouvoir, soit 27 votants.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2017.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir donner son avis sur ce document.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2017,

A l'unanimité moins deux abstentions (M. LANGE absent à la réunion et Mme LEBERQUIER),

APPROUVE ce document.

1 - Finances

1-1 - Affectation de l'excédent de fonctionnement 2016 pour le budget principal et les budgets annexes

- **Budget communal**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif du Budget Communal de l'exercice 2016 pour un montant de CINQ CENT CINQUANTE SIX MILLE CENT QUATRE VINGT DIX NEUF EUROS ONZE CENTIMES (556.199,11 €)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité moins une abstention : Mme LEBERQUIER,

VOTE le maintien cet excédent de fonctionnement, soit 556.199,11 €, en apport à la section de fonctionnement (article 002) du Budget de la Commune de l'exercice 2017.

- **Budget du Service Public de l'Eau Potable**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU l'excédent d'exploitation constaté au Compte Administratif du Budget du Service Public de l'Eau Potable de l'exercice 2016 pour un montant de QUATRE CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE SEPT CENT NEUF EUROS CINQUANTE DEUX CENTIMES (477.709,52 €)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité moins une abstention : Mme LEBERQUIER,

VOTE le maintien de ce montant, soit 477.709,52 € en apport à la section d'exploitation (article 002) du Budget du Service Public de l'Eau Potable de l'exercice 2017.

- Budget du Service Public de l'Assainissement Collectif

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU l'excédent d'exploitation constaté au Compte Administratif du Budget du Service Public de l'Assainissement Collectif de l'exercice 2016 pour un montant de QUATRE CENT SOIXANTE DEUX MILLE SIX CENT VINGT EUROS SEPT CENTIMES (462.620,07 €)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VOTE le maintien de ce montant, soit 462.620,07 € en apport à la section d'exploitation (article 002) du Budget du Service Public de l'Assainissement Collectif de l'exercice 2017.

1-2 - Vote du taux des 3 taxes directes locales pour 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré à propos des taux d'imposition applicables en 2016 aux bases d'imposition notifiées de chacune des trois taxes directes locales,

CONSIDERANT le produit fiscal attendu, et de là, déduction faite de la compensation financière de 110.338 €, le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget,

A l'unanimité moins une abstention : M. KINET,

DECIDE de maintenir les taux appliqués en 2016 et donc, de les fixer comme il suit pour 2017 :

• TAXE D'HABITATION.....	11,50 %
• FONCIER BATI.....	16,60 %
• FONCIER NON BATI.....	87,31 %

DIT que le produit fiscal attendu pour 2017, résultant de l'application de ces taux, s'élèvera au montant de UN MILLION HUIT CENT VINGT TROIS MILLE TROIS CENT VINGT QUATRE EUROS (1.823.324 €).

1-3 - Vote des budgets 2017 (Commune - Eau - Assainissement)

- Budget communal

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2017 de la Commune dressé par lui après examen approfondi réalisé par la Commission Communale des Finances, et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Il donne la parole à Mme Julie BREBAN, Adjointe déléguée aux Finances, pour la présentation de ce document budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Après avoir discuté chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement,

Après avoir consigné le résultat de ses votes,

A la majorité : 2 CONTRE : MM FOURNEL -PAZ

2 ABSTENTIONS : M. VERDON - Mme LEBERQUIER

ADOPTE le projet de budget primitif 2017 de la Commune

ARRETE, pour l'exercice 2017,

- les recettes, tant de fonctionnement que d'investissement, à la somme de SIX MILLIONS CENT QUATRE VINGT DIX MILLE CENT SOIXANTE CINQ EUROS NEUF CENTIMES (6.190.165,09 €)
- les dépenses, tant de fonctionnement que d'investissement, à la somme de SIX MILLIONS CENT QUATRE VINGT DIX MILLE CENT SOIXANTE CINQ EUROS NEUF CENTIMES (6.190.165,09 €)

DIT que les traitements et indemnités suivront les augmentations éventuelles en cours d'exercice.

- Budget du Service Public de l'Eau Potable

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2017 du Service Public de l'Eau Potable dressé par lui après examen approfondi réalisé par la Commission Communale des Finances, et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Il donne la parole à Mme Julie BREBAN, Adjointe déléguée aux Finances, pour la présentation de ce document budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Après avoir discuté chapitre par chapitre pour chaque section,

Après avoir consigné le résultat de ses votes,

A l'unanimité moins une abstention : Mme LEBERQUIER

ADOPTE le projet de budget primitif 2017 du Service Public de l'Eau Potable tel que présenté.

ARRETE, pour l'exercice 2017,

- les recettes, tant de fonctionnement que d'investissement, à la somme de UN MILLION NEUF CENT QUARANTE MILLE HUIT CENT TRENTE EUROS SOIXANTE NEUF CENTIMES (1.940.830,69 €)
- les dépenses, tant de fonctionnement que d'investissement, à la somme de UN MILLION NEUF CENT QUARANTE MILLE HUIT CENT TRENTE EUROS SOIXANTE NEUF CENTIMES (1.940.830,69 €)

- Budget du Service Public de l'Assainissement Collectif

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2017 du Service Public de l'Assainissement Collectif dressé par lui après examen approfondi réalisé par la Commission Communale des Finances, et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Il donne la parole à Mme Julie BREBAN, Adjointe déléguée aux Finances, pour la présentation de ce document budgétaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Après avoir discuté chapitre par chapitre pour chaque section,

Après avoir consigné le résultat de ses votes,

A l'unanimité moins une abstention : Mme LEBERQUIER,

ADOPTE le projet de budget primitif 2017 du Service Public de l'Assainissement Collectif tel que présenté.

ARRETE, pour l'exercice 2017,

- les recettes, tant de fonctionnement que d'investissement, à la somme de UN MILLION SIX CENT TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE DOUZE EUROS TRENTE NEUF CENTIMES (1.603.672,39 €)
- les dépenses, tant de fonctionnement que d'investissement, à la somme de UN MILLION SIX CENT TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE DOUZE EUROS TRENTE NEUF CENTIMES (1.603.672,39 €)

1-4 - Instauration d'un « PASS Musées » et tarifs

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante d'une proposition émanant de Mme Patricia INGRASSIA, Adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine, à propos de la visite des musées de la Commune.

Il lui donne la parole pour présenter son projet.

Mme INGRASSIA propose au Conseil Municipal la mise en place de « pass-musées » qui permettront d'une part de regrouper plusieurs sites sur un seul billet d'entrée et, d'autre part d'atteindre plusieurs buts :

- Promouvoir à moindre coût l'accès multiple aux Musées
- Fédérer des thématiques quant à la variété de nos Musées
- Préserver le visiteur plus longtemps sur la commune
- Proposer un produit spécifique à notre village (original, authentique...)
- Faire face à une réelle demande de la part des visiteurs
- En guise de « bienvenue » un coffret d'accueil pourrait être délivré (plan, visite condensée...)

Mme INGRASSIA présente les différents « pass » qui pourraient être instaurés :

Le « PASS Santons et Traditions »

Musée du Santon

Crèche Animée

Maison Rossellini **ou** Maison de l'olivier

Tarif Adulte sans PASS : 6 €/Tarif Adulte avec PASS : 4 €

Tarif Enfant sans PASS : 4.50 €/Tarif Enfant avec PASS : 3 €

Le « PASS insolite »

Maison de la Route médiévale

Musée du Jouet ancien et de la Figurine historique

Musée d'Art sacré

Tarif Adulte sans PASS : 6 €/Tarif Adulte avec PASS : 4 €

Tarif Enfant sans PASS : 4.50 €/Tarif Enfant avec PASS : 3 €

Le « PASS : 7 Musées en 1 Journée »

Musée du Santon

Crèche animée

Maison Rossellini

Maison de l'Olivier

Maison de la Route médiévale

Musée du Jouet ancien et de la Figurine historique

Musée d'Art Sacré

Tarif Adulte sans PASS : 14 €/Tarif Adulte avec PASS : 10 €

Tarif Enfant sans PASS : 10.50 €/Tarif Enfant avec PASS : 6 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Mme Patricia INGRASSIA, Adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11 avril 2017,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'instauration des trois « pass - musées » tels que décrits, soit

- le « PASS Santons et Traditions »
- le « PASS insolite »
- le « PASS : 7 Musées en 1 Journée »

AUTORISE la régie « Activités Culturelles » à percevoir les entrées induites par les « pass-musées » selon les tarifs indiqués.

1-5 - Subventions 2017 aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les associations listées ci-après ont sollicité une aide financière de la Commune et ont pour cela déposé un dossier de demande de subvention de fonctionnement pour 2017.

Il donne la parole à M. Christian DEBAQUE, Adjoint, Vice-Président de la Commission Communale chargée des Subventions aux Associations.

M. DEBAQUE indique qu'après avoir étudié les dossiers de demande de subvention de chacune de ces associations, la Commission Communale propose au Conseil Municipal de leur accorder les montants ci-après.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.

A noter que les Conseillers Municipaux membres de bureaux associatifs ont quitté la salle lors de l'évocation de la demande de subvention de leur association.

A l'unanimité pour toutes les propositions, sauf :

-SCLEROSES EN PLAQUES : 1 abstention : Mme LEBERQUIER

-A.C.V. : 2 abstentions : MM. PAZ et CEMBRANI (maintien des 14.000 € votés en 2016)

-Association de Chasse : 3 abstentions : MM. KINET-COLLAINÉ et Mme MUNIER

-COMITE DES FETES : 1 abstention : M. PAZ (maintien des 17.000 € votés en 2016)

-LE VAL BESSILLON : 6 abstentions : MM. LANGE (baisse demandée vu le gaspillage en électricité constaté de façon récurrente au niveau des radiateurs) - VERDON et NAL (baisse demandée vu le gaspillage en eau et électricité constaté de façon récurrente) - Mmes BREBAN et PASQUET (non respect de la propreté des locaux) - Mme LEBERQUIER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de M. Christian DEBAQUE, Adjoint et Vice-Président de la Commission Communale chargée des Subventions aux Associations,

ACCEPTE d'allouer aux associations listées ci-après les subventions indiquées pour l'année 2017,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires au versement de cette subvention à l'association précitée,

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2017, chapitre 65.

SUBVENTIONS ATTRIBUEES POUR 2017

ASSOCIATIONS	VOTES
ASSOC FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES	100
AIDES SIDA	100
AMICALE DONNEURS DE SANG	500
AMIS DES CHAPELLES (PARACOL)	2000
ANCIENS COMBATTANTS ET ENGAGES	200
AOUT 44	500
ART ET PASSIONS	300
ASSOC SAUVEGARDE PATRIMOINE NATUREL	300
ASSOCIATION CULTURELLE VALOISE	12000
BANQUE ALIMENTAIRE	0
AMICALE PROTECTION FORET	400
LE CHANT DES AIRES	250
CHASSE	650
CLUB LOISIRS 3E AGE	800
COMITE DES FETES	16000
COMITE JUMELAGE	1000
CONFRERIE SAN ANTONIN	8000
CROIX ROUGE	100
FRANCE ALZHEIMER	100
GYM LOISIRS VALEN	400
JAZZ FESTIVAL	500
JUDO	500
LE VAL BESSILLON	9000
LE VAL FNACA	230
LEI RENAIRE PETANQUE	4100
ASSOC Z AMIS COUR VALENCO	800
AMIS FESTIVAL MUSIQUE ANGLAISE	1000
LES RANDONNEURS VALOIS	400
MEDAILLES MILITAIRES	230
MUSIQUE POMPIERS	1000
PECHE	500
RESTO DU CŒUR	100
ST VINCENT DE PAUL	100
SECOURS CATHOLIQUE	100
SOUVENIR Français	300
TENNIS CLUB	1000
VENT DES COLLINES	720
TOTAL ASSOCIATIONS	64280

1-6 - Subvention 2017 au C.C.A.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération,

A la majorité (5 abstentions : MM. SAULNIER-TURINELLI-INGRASSIA-BOSSUGE-DONADEY, membres du CCAS),

Considérant les crédits votés au chapitre 65 du Budget Primitif de 2017 de la Commune, et notamment celui voté à l'article 657362 visant à subventionner le C.C.A.S.,

Considérant que le budget du C.C.A.S. n'est pas doté de ressources suffisantes pour faire face aux charges qui lui incombent,

ATTRIBUE une subvention de 6.000 € au C.C.A.S, afin d'équilibrer son budget 2017

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention

2 - Environnement

2-1 - Carrière du Juge - Demande de renouvellement d'autorisation d'exploiter, d'étendre et de défricher (enquête publique)

Ce dossier est renvoyé à l'unanimité à la prochaine réunion du Conseil Municipal, l'enquête publique ne démarrant que le 19 avril 2017.

2-2 - Ligne électrique souterraine pour raccordement du parc solaire du Canadel - Convention de servitudes sur propriété communale (« St-Benoît »)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ENEDIS a lancé les études pour le raccordement du futur parc solaire prévu au quartier « Le Canadel » sur la commune limitrophe de Brignoles.

Une ligne électrique longeant la RD 554 en provenance de Brignoles traversera en diagonale la parcelle communale D 1636 Quartier « St-Benoît » (parking en terre) puis longera une seconde parcelle communale D 2122 (parking des HLM) pour rejoindre la RD 224 (Route de Vins).

M. Christian DEBAQUE, Adjoint délégué aux Travaux, s'est rendu sur site avec le représentant d'ENEDIS afin de définir le tracé le moins conséquent au niveau des contraintes induites par la servitude de passage (bande de 3 mètres de large).

Un plan parcellaire est diffusé aux Conseillers Municipaux.

M. DEBAQUE donne lecture du projet de convention à signer avec ENEDIS pour autoriser la création de cette servitude de passage de canalisation souterraine et préciser les droits et devoirs de chaque partie.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à ce propos.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de M. Christian DEBAQUE, Adjoint délégué aux Travaux,

Après avoir pris connaissance du projet de convention et du plan parcellaire joint,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité moins un Contre : M. GAUTIER Rémi

APPROUVE les termes du projet de convention proposé par ENEDIS pour l'instauration d'une servitude de passage de canalisation électrique souterraine sur les parcelles D 1636 et 2122,

AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et à y donner les suites nécessaires.

2-3 - Dénomination d'un chemin privé du quartier « Les Vergers »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délibération du 28 juin 1996, des propositions de dénominations ont été faites pour les chemins privés non ouverts à la circulation publique situés sur le territoire communal.

Monsieur le Maire rappelle que les Communes se doivent de dénommer tous les chemins communaux, ruraux et privés pour notification à LA POSTE, aux Services de Secours et au Centre des Impôts Fonciers (décret n° 94-1112).

Il demande au Conseil Municipal d'entériner l'intégration de cette voie privée au répertoire des voies de la Commune sous le numéro 674 chemin des Peupliers.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE l'intégration du chemin privé n° 674 sous sa dénomination définitive soit chemin des Peupliers (208 ml), au répertoire des voies de la Commune

DEMANDE à Monsieur le Maire de procéder à toutes les notifications nécessaires pour l'enregistrement de cette dénomination.

3 - Travaux

Programmation des travaux d'accessibilité pour le Centre de Loisirs et demande d'aide financière de la C.A.F.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (AD'AP) a été mis en place suite à la délibération du 29 novembre 2016.

Il donne la parole à M. Xavier GIRAUD, Adjoint délégué à la Sécurité, qui indique que l'engagement a été pris, lors de cette délibération, d'inscrire chaque année les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux échelonnés sur 6 ans.

En conséquence il a été voté au budget primitif de la Commune pour 2017 les crédits nécessaires à la mise en accessibilité des bâtiments suivants :

-immeuble communal du bureau de poste pour	15.200 € HT
-bâtiment du centre de loisirs pour	39.135 € HT
-hôtel de ville pour	1.730 € HT
-médiathèque pour	580 € HT
-point accueil pour	<u>4.620 € HT</u>
TOTAL HT	61.265 €

Il propose à l'assemblée délibérante de solliciter l'aide financière de la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES pour les travaux concernant le Centre de Loisirs, dans le cadre du Contrat « Enfance - Jeunesse ».

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à ce propos.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de M. Xavier GIRAUD, Adjoint délégué à la Sécurité,

Après avoir pris connaissance du projet de travaux de mise en accessibilité du Centre de Loisirs estimés à 39.135 € HT

Considérant qu'un Contrat « Enfance-Jeunesse » a été passé avec la CAF,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE l'aide financière la plus élevée possible de la CAF pour mener à bien cette opération indispensable à la mise à disposition de tous de ce bâtiment.

4 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal n° 2014/025 du 24 avril 2014 et du 20 juin 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante ne pas avoir pris, depuis le 21 mars 2017, date de la dernière réunion du Conseil Municipal, de décisions dans le cadre de ses délégations.

Monsieur le Maire indique d'autre part que 2 déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en Mairie depuis le 21 mars 2017 sans que la Commune ne fasse jouer son droit de préemption.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire, depuis le 21 mars 2017, dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées.

5 - Questions écrites

NEANT

6 - Questions orales

Les questions orales seront transcrites dans le procès-verbal de la réunion.

LA SEANCE EST LEVEE A 20h30.

LE PRESENT COMPTE-RENDU EST UN DOCUMENT DE SYNTHESE ETABLI DANS UN SOUCI D'INFORMATION GENERALE.

LE PROCES-VERBAL OFFICIEL POURRA ETRE CONSULTE A LA MAIRIE (HALL D'ACCUEIL) OU SUR LE SITE OFFICIEL DE LA COMMUNE APRES APPROBATION LORS DE LA PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.

LE MAIRE,

Bernard SAULNIER